

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal no 07/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'000.00 pour la réalisation d'une analyse stratégique préalable à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED).

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Bureau du Conseil s'est réunie le 01 juin 2026 à 20H30, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Étaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
Madame Nicole Cattano, Municipale
Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal
Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal

Pour la Commission : Monsieur Bruno Ambrosio, président
Madame Mélanie Cornaz, membre
Madame Mélanie Keuffer, rapporteuse
Monsieur Silvio Lo Niglio, vice-président

Excusés : Madame Susanne Perrudet, suppléante

TEXTE DU RAPPORT

M. Chérix, syndic, nous souhaite la bienvenue au nom de la Municipalité en ouverture de séance.

Suite aux questions de la Commission ad hoc, la Municipalité a été en mesure de répondre à nos questions.

Au cours de l'échange, nous avons relevé les points suivants :

1. Faisant suite au préavis no. 08/2025, au rapport de la Commission de gestion et des finances, à la séance du Conseil général du 9 octobre 2025 et de la décision de ce dernier, la Municipalité a décidé de mandater une Commission *ad hoc* en lieu et place de toute autre alternative à sa disposition, pour faire preuve de transparence sur ce dossier-clé, d'attirer l'attention du Conseil Général et de clarifier les contours de cette nouvelle demande;

2. Le préavis municipal no. 08/2025 prévoyait un investissement dont le coût se répartissait en prestations de paramétrage et d'installation, des licences logicielles et la mise en place et la configuration du serveur ainsi des licences variées afin d'assurer son opérabilité mais d'implémentation/intégration ;

3. Cette première partie a été réalisée conformément aux prévisions ;

4. Les employés de la Commune ont commencé le travail de numérisation mais se confrontent à des problématiques d'implémentation qui dépassent les compétences d'utilisateurs métier. En l'utilisant dans le seul cadre du Contrôle des habitants, la Municipalité nous a informé que les employés communaux se sont aperçus de certains problèmes pouvant conduire à des blocages ;

5. Sans une conduite de projet assurée par des professionnels visant une implémentation taillée pour les besoins tels que décrits, le principal risque de saturation rendant le logiciel inexploitable et inutilisable est quasiment assuré à terme. La Municipalité nous informe, d'ailleurs, que cela a été le cas dans d'autres communes qui n'ont eu d'autre choix que de revenir à la gestion papier ;

6. Par implémentation, on entend la livraison de l'analyse des besoins, la mise en place de la structure dans le logiciel tels que décrit au point 5. Projet du préavis municipal no. 07/2026 mais aussi et surtout l'intégration et la livraison de la solution dans un écosystème complexe (e.g. cadre réglementaire, respect du plan communal ACV...);

7. Nous observons, en outre que la solution est étendue au Greffe et à la Bourse communale qui, comme confirmé par la Municipalité, représente 100 % des besoins de digitalisation de la gestion documentaire de la Commune ainsi qu'un minimum de soutien/formation des employés à son utilisation ;

8. Nous attirons enfin l'attention sur le fait que la facturation à l'heure peut, certes entraîner une rallonge budgétaire malgré les marges déjà prévues, mais mitige fortement le risque d'une livraison incomplète et donc d'une dépense vaine;

En conclusion, la Commission vous demande d'accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. Vu le préavis municipal no. 07/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'000.00 pour la réalisation d'une analyse stratégique préalable à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) ;
2. Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

d'accepter le préavis (et ses annexes) tels que présentés.

Villars-Sainte-Croix, le 04.06.2026

Signatures :

Le Président de la Commission



La rapporteuse



